

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE
(Modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)**

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 434-30-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 434-30-2021 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (Modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à :

- Remplacer et ajouter certaines dispositions concernant les distances séparatrices aux unités d'élevage ;
- Modifier certaines dispositions touchant l'agrandissement d'une installation d'élevage, la toiture pour un ouvrage d'entreposage de déjections animales ainsi que la reconstruction et l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage dérogatoire ;
- Ajouter des dispositions relatives aux activités minières ;
- Apporter des corrections techniques sur la nature des territoires incompatibles avec l'activité minière ;
- Ajouter une annexe cartographique représentant les territoires incompatibles à l'activité minière sur le territoire de la municipalité.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 434-30-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 434-30-2021
Service de l'urbanisme
940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 9 mars 2021

Nancy Carvalho, directrice générale